

# LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

## ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

## ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. TOZY LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

## ANNONCES

Les Annonces et Réclamations sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort  
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C<sup>o</sup>, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

## RETOUR OFFENSIF

Faringhée a parlé. Il a rouvert l'ère des « fermes propos » et des déclarations tribunitiennes. C'est au Pavillon d'Armenonville, entre la poire ministérielle et le fromage gouvernemental, que le signor Gambetta a daigné tracer à ses fidèles le plan de l'attaque qu'il prépare.

La table est devenue le trépied favori du grand hâbleur. C'est devant son assiette et après boire qu'il se plaît à déchirer le voile dont il aime à recouvrir ses augustes pensées. Qui ne se souvient de ses discours aux banquets des voyageurs de commerce et de l'Union des commerçants, et du speech à jamais célèbre qu'il débita au repas de corps de ses bons amis les marchands de vin ! Rarement la dive bouteille avait inspiré un homme politique d'une façon aussi étrange et plus malencontreuse.

Le compère des « mastroquets » avait longuement développé cette théorie, bien faite pour attirer les bonnes grâces de ses auditeurs de choix, que le premier devoir d'un débitant ayant souci de ses intérêts et de ceux de sa clientèle, était de mettre de l'eau dans son vin.

Comme député et comme homme public, il avait trop mis cette théorie en pratique, au dire d'un chacun. Les électeurs Bellevillois le lui firent bien voir. A l'exemple du Maréchal MacMahon, devant le débordement de la Garonne, il s'écrièrent aussi : Que d'eau ! que d'eau !

M. Gambetta a résolu de changer de tactique, et de promettre pour sa nouvelle campagne, autant de vin pur qu'il dispensait autrefois d'eau claire.

Donc, *inter pocula*, c'est-à-dire entre gens du même tonneau, il vient de prononcer un discours qui, s'il faut en croire les confidents de la politique gambettiste, « aura probablement un écho lors de la reprise de la session à la tribune du Palais-Bourbon. »

Il est regrettable que les journaux inféodés à M. Gambetta, la *République française* en première ligne, n'aient pas cru devoir publier ce morceau de haut goût. Mais il paraît que les ordres du Maître étaient précis ; aussi malgré toutes les démarches faites par les reporters « autour de la salle du dîner, rien n'a transpiré de cette éloquent

improvisation, et rien n'en sera reproduit dans la presse. »

Cependant ce qui a transpiré nous suffit. Nous savons que M. Gambetta a chanté les louanges de son Grand Ministère, se félicitant et se congratulant de la politique qu'il avait inaugurée. Il a bien protesté en passant et par nécessité de situation, contre les reproches de gouvernement personnel qui se sont produits, mais il a vanté les choix de ses collaborateurs au nombre desquels on comptait les Miribel, les Weiss, les Lambert, sans omettre les Galliffet de même farine.

Nous ne pouvons oublier que si le vote du 26 janvier n'était intervenu, la politique d'aventure du chef du Grand Ministère nous aurait engagés, à l'heure actuelle, et l'Europe avec nous, dans une guerre générale.

Tout dernièrement encore, dans le 9<sup>o</sup> bureau auquel il appartient, M. Gambetta prononçait des paroles si ardemment belliqueuses que ses amis en demeuraient stupéfaits. Afin de mieux les accentuer, il s'est fait nommer, grâce au concours des membres de la droite, ses collègues de la commission militaire.

Malgré les intrigues que ce mois de vacances parlementaires va lui permettre de nouer, on peut lui prédire, sans être grand prophète, qu'il retrouvera, à l'ouverture de la prochaine session, une majorité résolue à ne pas lui laisser jouer sur un coup de cartes et nos libertés et l'avenir de la France. A défaut d'une majorité dans la Chambre, ce serait la Nation qui ferait son devoir.

Frédéric Cournet.

## DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphie spéciale

## INTÉRIEUR

Paris, 9 avril.  
**LE TRAITÉ FRANCO-SUISSE**  
On sait qu'une certaine opposition s'est d'abord manifestée en Suisse contre le projet de traité de commerce avec la France. Cette opposition n'aura pas persisté longtemps.

Nous apprenons en effet, que la majorité de la commission du Conseil national, chargée d'examiner le traité franco-suisse, vient de se prononcer en faveur de ce traité.

**CATASTROPHE FINANCIÈRE**  
Une grande catastrophe financière vient de se produire à Montluçon.  
L'étude de M. Pichot, notaire, est en liquidation et M. Pichot est sous les verrous.

Cette étude était la plus importante de l'arrondissement tout entier et M. Pichot qui jouissait de l'estime générale, avait en dépôt chez lui des sommes considérables. Il s'est ruiné à la suite de spéculations malheureuses à la Bourse. On ignore le chiffre des pertes, mais tout fait prévoir qu'elles seront très importantes.  
M. Pichot a tenté de mettre fin à ses jours, mais son sinistre projet a échoué et il est actuellement à la prison de notre ville.  
L'ami est général.

**FÊTE DES ALSACIENS ET LORRAINS**  
Les Sociétés alsaciennes et lorraines de Paris, ont décidé de se constituer en fédération et de réunir chaque année, dans une fête, leurs compatriotes des provinces annexées. La première de ces fêtes aura lieu le 21 mai prochain, au Cirque d'Hiwer.  
Les présidents des différentes Sociétés tiennent en ce moment des réunions hebdomadaires, pour élaborer un programme général.  
Plusieurs artistes de Paris ont déjà promis leur concours.

**LE TUNNEL SOUS LA MANCHE**  
Une dépêche de Londres, de source privée, annonce que M. Gladstone a promis de donner prochainement l'ordre de reprendre les travaux du tunnel de la Manche, dès que l'émotion serait un peu calmée en Angleterre.

**LES DÉCORATIONS DE M. JULES GRÉVY**  
Décidément, M. Jules Grévy sera bientôt l'homme le plus décoré de France et de Navarre.  
Voici le roi de Serbie qui, par l'entremise de M. Marinowitch, vient de lui remettre les insignes de l'ordre du Takovo.

**L'ÉLECTION DES MAIRES**  
La nouvelle loi sur l'élection des maires provoque de nombreuses démissions. A celles déjà citées nous ajouterons les suivantes :  
De M. le docteur Renault, adjoint de Girard, de MM. Michel Vernière et Chéroux, adjoints au maire de Montpellier ; de M. Métinier, maire de Lapalisse (Allier) et enfin du maire de Vervins, M. Godet.

**VOYAGE DE M. GRÉVY**  
M. le président de la République sera de retour à Paris mercredi.

**AUTORISATION D'EMPRUNTS**  
L'Officiel contient en outre du mouvement important de la magistrature coloniale une loi autorisant la ville d'Avignon et les départements de l'Isère et de la Loire à contracter des emprunts.

**LA LIGUE D'ENSEIGNEMENT**  
Le Congrès de la Ligue française de l'enseignement tiendra ses séances au Grand-Orient de France, 16, rue Cadet, les 11, 12, 13 et 14 avril.

**LES CONSEILS GÉNÉRAUX**  
La session des conseils généraux commencera le 17, dans tous les départements, sauf dans la Marne, où cette date coïncide avec le plus grand marché de l'année.  
En conséquence, l'ouverture de la session, est, pour Châlons, renvoyée au 23 avril.

**INSPECTION DU GÉNÉRAL BILLOT**  
Le ministre de la guerre annonce l'intention de faire une visite minutieuse des forts de construction récente.  
Cette inspection doit commencer par les forts qui constituent la défense de Paris et qui seront, de la part du ministre de la guerre, l'objet d'un examen minutieux, tant au point de vue de la construction qu'au point de vue de l'armement.

Le général Billot se rendra ensuite dans l'Est pour inspecter les forts de notre première ligne de défense et son voyage qui aura lieu vers la fin du mois, doit commencer par Belfort et Nancy.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Paris, 9 avril.

Le ministre de l'instruction publique vient de prendre un important arrêté réorganisant dans toute la France les cours d'adultes.

En voici le texte :

Article 1<sup>er</sup>. — Les cours d'adultes comprendront à l'avenir :

1<sup>o</sup> Des cours élémentaires destinés exclusivement aux illettrés proprement dits ;

2<sup>o</sup> Des cours spéciaux ou complémentaires pour les jeunes gens qui désirent continuer l'instruction acquise à l'école ;

3<sup>o</sup> Des lectures publiques ou conférences populaires.

Art. 2. — Le crédit de 1,050,000 francs inscrit au budget de 1882 sous la rubrique : « Subventions pour indemnités aux directeurs et aux directrices de cours d'adultes », sera employé comme il suit :

1<sup>o</sup> Une rémunération de 25 francs par adulte sera allouée à tout instituteur ou à toute institutrice appartenant à l'enseignement public, qui justifiera avoir appris à lire, à écrire et à compter à un illettré ;

2<sup>o</sup> Une rémunération de 15 francs par adulte ayant régulièrement suivi les cours, sans toutefois que l'indemnité totale puisse être supérieure à 150 francs, sera accordée aux instituteurs ou institutrices de l'enseignement public qui auront fait des cours spéciaux ou complémentaires en faveur des jeunes gens désireux de continuer l'instruction acquise par eux à l'école ;

3<sup>o</sup> Une indemnité variable, calculée en raison du nombre des séances et des dépenses accessoires auxquelles elles auront donné lieu, pourra, sur la proposition de l'inspecteur d'académie, être accordée aux personnes agréées par le conseil départemental, qui auront fait des lectures publiques ou des conférences sur des sujets déterminés et approuvés par ce conseil assemblé.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté ne seront provisoirement applicables qu'aux communes où le produit du centime est inférieur à 10,000 francs et où les revenus annuels n'atteignent pas un million.

## LES VICTIMES DU DEUX-DECEMBRE

Paris, 9 avril.

Les formalités nécessaires pour l'inscription au grand livre des pensions accordées par la commission du 2 décembre exigent de quatre à six semaines. Ce qui permettra vraisemblablement, de les liquider pour le 1<sup>er</sup> juillet 1882.

Voici la désignation des catégories établies avec le chiffre de la pension qui pourra être attribuée aux indemnitaires rentrant dans l'une de ces catégories.

Hors classe. — Veuve de condamné à mort par les conseils de guerre 1,200 fr.  
1<sup>re</sup> catégorie. — Déportés à Cayenne ou en Algérie pour une période de dix ans, 1000 à 1,200 fr.

Veuve et enfant, veuve et un ou plusieurs enfants de déportés morts à Cayenne ou en Algérie, ou plusieurs enfants ensemble, de 1,000 à 1,200.

Veuve seule ou enfant unique de transporté mort à Cayenne ou en Algérie, de 800 à 1,000.

2<sup>e</sup> catégorie. — Transportés en Algérie pour moins de dix ans ou exilés, de 800 à 1,000.  
Les veuves et les enfants de cette catégorie, de 600 à 800.  
3<sup>e</sup> catégorie. — Internement de 200 à 600. Veuves et enfants, de 400 à 600.  
4<sup>e</sup> catégorie. — Tous autres que les précédents de 400 à 600.

## LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE dans l'Armée

Paris, 9 avril.

Nous sommes heureux d'apprendre que la question de la liberté de conscience dans l'armée va être reprise par le gouvernement, et que tout permet d'espérer qu'elle va recevoir une prompt solution.

On sait que le décret de messidor an XII, dans ses titres II et XIX, et le décret réglementaire du 16 octobre 1863, imposent aux militaires des armées de terre un certain nombre d'obligations incompatibles avec la liberté de conscience, notamment les honneurs à rendre au « Saint-Sacrement », aux évêques, etc.

Le gouvernement a soumis la question au conseil d'Etat, en l'invitant à examiner celles des dispositions de ces décrets qui peuvent être abrogées par un simple décret, et celles qui ne peuvent être modifiées que par une loi. Lorsque cette distinction sera établie, on fera, d'une part, un règlement d'administration publique, et d'autre part, on présentera à la Chambre un projet de loi, destinés l'un et l'autre à assurer complètement le respect de la liberté de conscience dans l'armée.

## MORT DE M. QUICHERAT

Paris, 9 avril.

Nous apprenons la mort de M. Jules Quicherat, directeur de l'Ecole des Chartes, décédé hier matin, à l'âge de soixante-neuf ans.

M. Jules Quicherat, après de brillantes études classiques, se consacra à la fois à l'histoire et aux arts. Il fréquenta l'atelier de Charlet avant de s'abandonner à l'archéologie.

Il se fit d'abord connaître par la publication de toutes les pièces et documents concernant la condamnation et la réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Appelé, en 1847, comme répétiteur à l'Ecole des Chartes, il y fut ensuite professeur jusqu'en 1874, époque à laquelle il fut désigné pour occuper les fonctions de directeur.

M. Jules Quicherat est l'auteur d'un grand nombre de mémoires fort remarquables sur l'histoire de France, la littérature latine et le nouveau moyen âge.

Il était, comme on le sait, le frère cadet de M. Louis Quicherat, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Entre les deux frères il y avait une différence d'âge de quinze années.  
M. Jules Quicherat faisait partie du conseil supérieur de l'instruction publique.

## ALGÉRIE & TUNISIE

Le Discours de M. Cambon  
Tunis, 9 avril.

On télégraphie de Tunis aux journaux anglais :

« Le discours prononcé par M. Cambon, le nouveau ministre français, à l'occasion de la réception des principaux membres de la colonie française, a produit ici une impression très favorable ; parce qu'il repousse toute idée d'annexion et déclare que la France est résolue d'agir comme alliée du bey. »

La Défaite de Bou-Amema  
Alger, 9 avril.

On confirme la nouvelle de la déroute de Bou-Amema par l'avant-garde de la colonne Marmet, sous les ordres du chef de bataillon Catroux.

L'ennemi a été rencontré sur l'Oued-Fendi, l'un des affluents de l'Oued-Zoufana. L'attaque a été brillamment conduite.

L'ennemi a été surpris. Il a laissé sur le terrain 52 morts, 1 drapeau et un butin considérable.

Nos pertes s'élevaient à 1 chasseur d'Afrique tué et 3 blessés.

Sinistre découverte  
Oran, 8 avril.

Les douaniers ont fait une étrange et sinistre découverte à quelque distance du fort Sainte-Thérèse.

Ils ont trouvé une jambe de femme jetée par la mer. Le lendemain, les flots apportaient l'autre jambe.

L'enquête judiciaire et l'expertise médicale qui ont eu lieu simultanément semblent prouver que l'on se trouve en présence d'un crime dans le genre de celui commis par Billour sur la femme Le Manach.

Le Cabinet Allemand  
Berlin, 9 avril.

On dément le bruit de la retraite partielle du Cabinet.

Alliance défensive et offensive  
Berlin, 9 avril.

Le bruit court qu'il existe une alliance offensive et défensive entre la Suède et l'Allemagne.

Dans le cas de guerre, de cette dernière avec la Russie, la Suède occuperait la Finlande.

Le bruit court qu'il existe une alliance offensive et défensive entre la Suède et l'Allemagne.

Dans le cas de guerre, de cette dernière avec la Russie, la Suède occuperait la Finlande.

Le bruit court qu'il existe une alliance offensive et défensive entre la Suède et l'Allemagne.

Dans le cas de guerre, de cette dernière avec la Russie, la Suède occuperait la Finlande.

Le bruit court qu'il existe une alliance offensive et défensive entre la Suède et l'Allemagne.

Dans le cas de guerre, de cette dernière avec la Russie, la Suède occuperait la Finlande.

Le bruit court qu'il existe une alliance offensive et défensive entre la Suède et l'Allemagne.

Dans le cas de guerre, de cette dernière avec la Russie, la Suède occuperait la Finlande.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

70

## LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHERBOURG

DEUXIÈME PARTIE

## LA FIGURE DE CIRE

(Suite.)

Toujours poursuivi par ses appréhensions de la nuit, il monta chez Gabrielle. Il la trouva occupée à préparer son déjeuner.

— Je ne m'attendais pas au plaisir de vous voir, lui dit-elle.

— Vous étiez souffrante hier soir, j'étais un peu inquiet : je viens seulement vous demander si vous vous sentez encore de votre malaise.

— C'était bien le repos qu'il me fallait, monsieur Morlot, j'ai parfaitement dormi, et ce matin, quand le soleil est entré dans ma chambre, pour me réveiller, je me suis trouvée tout à fait bien.

— Mon singulier malaise d'hier soir avait disparu. J'ai un peu travaillé pour ne rien changer à mes habitudes.

— Allons, je suis heureux de vous voir en bonne santé.

— Et moi, mon ami, je vous remercie de l'intérêt que vous me témoignez sans cesse.

— S'il n'en était pas ainsi, est-ce que je serais votre ami ?  
Elle lui tendit sa main.

— Oui, répondit-elle, vous et Mélanie, vous êtes mes amis, mes seuls amis.

— A propos, j'ai dit à ma femme que vous viendriez la voir aujourd'hui dans la soirée.

— C'est mon intention.

— Nous avons à la maison, pour trois ou quatre jours, un parent, un cousin de Mélanie. J'étais ici, près de vous, hier soir, quand il est arrivé. Il nous devait une petite somme de quatre cents francs qu'il a voulu nous apporter lui-même.

— Ah ! fit Gabrielle.

— Décidément elle ne se souvient de rien, se dit Morlot, qui l'examina attentivement.

— Pendant ces quelques jours Mélanie va avoir un surcroît d'occupations, dit Gabrielle.

— Bah ! un lit de plus à faire le matin et un morceau de viande un peu plus gros à faire cuire, voilà tout. Il ne faut pas que la présence de notre cousin vous empêche de venir ce soir. Et même, si vous voulez nous faire un grand plaisir, vous accepterez l'invitation que je vous fais, de dîner avec nous.

— Oh ! je craindrai de vous déranger.

— Vous, vous déranger, jamais ! C'est entendu, vous dînez avec nous ce soir.

le. Ah ! c'est la providence qui l'a mis sur mon chemin couvert de ronces et d'épines, pour m'aider à marcher. Et sa femme n'est pas moins bonne que lui. Ames loyales, grands cœurs !

Ce jour-là, le temps était superbe. Le soleil brillait de tout son éclat dans un ciel sans nuage.

Après avoir déjeuné, Gabrielle s'habilla pour sortir.

Quand elle fut dans la rue :

— Qu'ai-je donc aujourd'hui ? se demanda-t-elle. Je respire mieux et, comme si on venait de me débarrasser d'un lourd fardeau, je suis aussi moins triste, comme si mon cœur sentait moins sa peine.

Hélas ! reprit-elle, en secouant la tête, rien n'est changé pour moi, mon malheur est le même.

Et avec un pâle sourire elle ajouta :

— Ce que j'éprouve est l'effet du printemps ; c'est la satisfaction de voir les premières feuilles vertes au bout des branches. C'est aussi cette pensée que tout à l'heure, au jardin des Tuileries, les enfants que j'aime tant seront plus nombreux.

A deux heures, lorsque Gabrielle parut sous les marronniers, elle fut accueillie comme d'habitude par des cris joyeux.

Elle ne s'était pas trompée ; il y avait beaucoup d'enfants dans le jardin.

De tous les côtés, les petits garçons et les petites filles criaient :

— Figure de cire, reprit-il, racontons une des histoires que tu sais, la plus jolie !

— Une histoire, Figure de cire, une histoire, criaient cent voix enfantines.

A ce moment un petit garçon, richement vêtu, tenant par la main une petite fille moins âgée que lui d'environ deux ans, s'approcha du cercle formé autour de Gabrielle. De plus grands que lui l'empêchaient de voir la femme assise sur le banc et qu'il entendait appeler Figure de cire.

— Figure de cire, reprit-il, racontons une des histoires que tu sais, la plus jolie !

— Une histoire, Figure de cire, une histoire, criaient cent voix enfantines.

A ce moment un petit garçon, richement vêtu, tenant par la main une petite fille moins âgée que lui d'environ deux ans, s'approcha du cercle formé autour de Gabrielle. De plus grands que lui l'empêchaient de voir la femme assise sur le banc et qu'il entendait appeler Figure de cire.

— Figure de cire, reprit-il, racontons une des histoires que tu sais, la plus jolie !

— Une histoire, Figure de cire, une histoire, criaient cent voix enfantines.

A ce moment un petit garçon, richement vêtu, tenant par la main une petite fille moins âgée que lui d'environ deux ans, s'approcha du cercle formé autour de Gabrielle. De plus grands que lui l'empêchaient de voir la femme assise sur le banc et qu'il entendait appeler Figure de cire.

— Figure de cire, reprit-il, racontons une des histoires que tu sais, la plus jolie !

— Une histoire, Figure de cire, une histoire, criaient cent voix enfantines.

le souffle lui revint et son cœur se mit à battre très fort, comme s'il allait se briser dans sa poitrine.

Ses yeux, pleins de lueurs étincelantes, et qui semblaient s'être agrandis, étaient fixés sur le visage du petit garçon. A ce moment, pour elle, il n'y avait plus que cet enfant. Elle ne voyait pas la petite fille qu'il tenait par la main ; elle ne voulait voir que lui et, dans son extase, elle oubliait tous les autres.

Elle rassasiait sa vue, en l'enveloppant de son regard de feu. Mais comme ce regard éblouant était doux et caressant ! C'est une tendresse indienne, c'est de l'ivresse qu'il contenait.

Le petit garçon, lui aussi, la regardait fixement, ému, étonné, mais sans crainte ; son charmant visage attristé exprimait une pitié profonde.

— L'adorable enfant ! murmura Gabrielle. Ah ! c'est étrange ce que j'éprouve... Je sens son regard pénétrer en moi et il me semble qu'il verse dans mon cœur quelque chose de délicieux comme un baume divin !

Son émotion augmenta encore. Ses yeux se mouillèrent, et c'est à travers ses larmes, qu'il voyait, elle voyait l'enfant. Son regard était toujours aussi expressif ; il paraissait lui dire au petit garçon :

— Viens, viens à moi, je voudrais te serrer sur mon cœur !

Elle entendait cette prière muette. Et comme s'il eût été attiré par une attraction mystérieuse, soudainement il s'avantait vers elle.

Soudain, Gabrielle ouvrit les bras et prononça tout haut :

— Viens, viens !

D'un bond l'enfant alla se jeter dans ses bras. Lorsqu'une main le saisit et le resta étreinte en sa poitrine.

douleur, comme si une pointe acérée eût traversé son cœur.

Elle se redressa sur ses jambes, frémissante, le sein bouillonnant, et un éclair, qui s'éteignit aussitôt, passa dans son regard.

— Vous êtes la bonne de ses deux enfants ? dit-elle à la femme qui venait de prendre le bras du petit garçon et se disposait à l'entraîner hors du cercle.

— Je suis leur gouvernante, répondit la femme d'un ton sec.

C'est très bien, je comprends, dit tristement Gabrielle, vous obéissez aux ordres qu'on vous a donnés. Il vous est défendu de laisser ces enfants s'approcher des étrangers, de gens qu'ils ne connaissent pas. Je n'ai rien à dire à cela. Oui, je désirais les embrasser. Pourquoi eux plutôt que deux autres ? Je n'en sais rien. Enfin, vous ne l'avez pas permis ; c'est une joie qui m'est refusée... Allez, ce n'est pas la seule. Il y a longtemps que je ne compte plus avec mes douleurs et mes déceptions.

Elle poussa un long soupir.

— Regardez, madame, reprit-elle, regardez tous ces enfants qui m'entourent ; ils me connaissent depuis longtemps, je suis leur amie, ils m'appellent l'heure de cire ; ils sont accourus à moi, s'ils ne s'éloignent pas, c'est parce qu'ils savent que je les aime.

Comme elle achevait ces paroles, une jeune femme d'une grande beauté, très élégamment mise, et qui abritait sa tête sous une ombrelle, parut tout à coup au milieu du groupe.

— Qui s'est-il donc demandé-t-elle. — Oh ! rien, madame la marquise, répondit la gouvernante. C'est cette femme qui voulait embrasser les enfants.

La nouvelle est exacte; le traité remonte à 1887.

RUSSIE

Saint-Petersbourg, 8 avril. 600 tonneaux de poudre ont disparu de l'arsenal de Danbourg.

IRLANDE

L'assassinat de M. Herbert. Dublin, 8 avril. La Gazette de Dublin publie une nouvelle proclamation du vice-roi d'Irlande.

ESPAGNE

Madrid, 9 avril. L'attitude des représentants de la Catalogne à Barcelone tend à une attitude et de manifestations de sympathie pour la démission de M. Canalejas.

REUNION

DES MAROQUINNIERS, CHEVRIERS ET MARCHANDS DE LYON ET DE LA REGION. Séance du 9 Avril 1882.

On entre en séance à huit heures 1/2; le président de la chambre syndicale fait procéder à la nomination du bureau.

Un citoyen déclare que cette augmentation de 0.50 par jour est une mesure pour cette même maison, et que cette somme peut donner une grande amélioration au sort de l'ouvrier.

On décide ensuite que si on est obligé d'en arriver à la grève, les ouvriers des autres maisons verseront un franc par semaine pour aider leurs collègues en grève.

Le rapporteur lit ensuite un rapport relatif à la situation de l'association coopérative. (Renvoyé à la commission.)

Le citoyen Humbert lit quelques lettres de chambres syndicales qui remercient la corporation des secours envoyés récemment à d'autres travailleurs et on lit ensuite le procès-verbal d'une séance de la commission.

Persone ne demandant plus la parole, le citoyen président nous invite à dire quelques mots, ce que nous faisons.

Nous exhortons, comme nous l'avons fait toujours d'ailleurs, les ouvriers à s'unir dans leur intérêt, que tout ce qui a pu être avancé au capital en faveur de l'ouvrier ne l'a été qu'en raison de l'unité d'action des chambres syndicales; nous leur citons des exemples à l'appui de notre dire, et nous terminons en engageant ceux qui n'ont pas encore adhéré à la chambre syndicale à s'y rallier dans le plus bref délai.

Aux chaleureux remerciements qui sont adressés au Réveil en notre nom, nous répondons que la République seule doit être remerciée, puisque ce sont les principes républicains que nous portons partout où nous avons occasion de le faire, et l'assemblée entière se sépare au cri de: Vive la République sociale.

En résumé, bonne réunion pour les ouvriers, et nous ne doutons pas un seul instant que nos braves travailleurs ne parviennent à conquérir ce qui leur est dû légitimement, nous les y aidons.

Henry LAPEYRE

ECHOS DE LA GREVE DE MOIRANS

Moirans, 8 avril. Mon cher Directeur,

Je vous avais promis un article aujourd'hui sur Moirans. J'ai beaucoup de choses à vous dire encore, mais certaines circonstances m'empêchent de tenir ma parole.

Vous savez que j'ai dû assister à une réunion des maroquiniers et chevronniers de Lyon: la question est pressante pour cette corporation; je remets donc à demain la suite de mes renseignements sur Moirans, étant obligé de vous donner aujourd'hui le compte rendu de la réunion où vous m'avez envoyé hier.

Nos braves tisseurs le comprendront et l'usurier Martin, de Moirans, le curé et autres personnages n'y perdront pas pour attendre vingt-quatre heures.

H. L.

ECHOS DE LA GREVE DE ROANNE

(Suite) LES FABRICANTS

Mon cher Directeur, Onze hommes ont tenu, pendant près de deux mois, la population roannaise; le commerce, l'industrie de la localité en échec.

Je ne puis résister au désir de livrer leurs noms à l'admiration de la postérité.

Ce sont: MM. Chabrier, Bréhard, Michalon, Dupéray, Pindrier, Giraud, Forest, Sérol, Guillaud, Bochar et Greut.

Ces grands seigneurs de l'usine n'ont pas hésité, dans l'intérêt de leur coffre fort personnel, non seulement à résister à la misère plus de quatre mille ouvriers et leur familles, mais encore à compromettre la richesse du pays, qui, à Roanne, se traduit par des articles spéciaux ayant mérité à l'industrie locale des récompenses dans un assez grand nombre d'expositions.

Dès le début, la population blâmait un peu les ouvriers, mais petit à petit, la conduite de nos grévistes en imposa.

Les patrons devinrent impopulaires à Roanne, le petit commerce organisa une protestation adressée à l'autorité, elle recolta sept cents signatures.

Ce qui n'empêcha pas Messieurs les ONZE de se promener en ville, portant haut la tête et toisant fièrement la population qui, à ce moment, ne les portait pas dans son cœur.

Des démarches furent faites pour tenter un rapprochement entre ouvriers et patrons; elles n'aboutirent, dès le début, qu'à une fin de non recevoir des plus dédaigneuses, dont un négociant roannais, doit assumer la responsabilité.

Ce négociant, dont je ne dis pas le nom dès-à-présent, avait provoqué une réunion, en présence de plus de dix témoins, se portant fort pour les patrons, il se trouva en présence d'un adversaire des patrons qui, de son côté, se porta fort pour les ouvriers.

Comme toujours, les ouvriers firent honneur à la parole donnée en leur nom, mais comme toujours aussi, les patrons se récusèrent, et l'amitié locale, connaissant ce fait, s'accroissait vigoureusement.

L'autorité s'en mêla, mais le sous-préfet, le procureur de la République, le préfet de la Loire lui-même ne purent rien obtenir de sérieux des patrons.

Et cependant, Messieurs les ONZE se posaient en victimes, déclarant que les ouvriers n'étaient pas raisonnables; c'était grotesque de voir des hommes qui, en majeure partie, sortent de la classe ouvrière et qui, parvenus à la fortune, foulaient aux pieds ceux-là même qui ont édifié leur bien-être, et qui leur produisent des inventaires d'une centaine de mille francs.

Ils ont tenu bon, et la faim, la faim implacable leur a livré pieds et poings liés leurs instruments de travail, leurs esclaves sur la tête desquels ils vont continuer à encaisser des fortunes scandaleuses, mais de tranquilles pas.

Nous sommes en République cependant, et j'ai la conviction que le dernier mot n'est pas encore dit.

Assurément l'ouvrier, réduisant le strict minimum à travailler, un jour viendra où les rôles pourront être intervertis; ce jour-là, nous l'attendons impatiemment.

Henry LAPEYRE

GREVE DES APPRETEURS DE TULLES

La Commission de la grève a le plaisir d'annoncer aux autres corporations et aux ouvriers de la corporation qui l'ignoreraient encore, que les ouvriers des maisons Gay et Poncet reprennent leur travail muni, dans des conditions assez avantageuses.

Cela a été décidé entre les patrons et la Commission dans une réunion qui a eu lieu samedi soir.

Six des patrons dont les ouvriers ne sont pas en grève ont accepté ces conditions. Le travail ne sera donc pas interrompu chez eux.

Il reste à présenter le nouveau tarif à trois patrons qui n'étaient pas présents à la réunion de ces messieurs et qui ne feront probablement pas de difficultés pour y adhérer.

La grève peut donc être considérée comme terminée.

En portant ces heureux résultats à la connaissance des autres corporations, la commission remercie sincèrement celles qui ont répondu à son appel à la fraternité.

Elle remercie également le Réveil lyonnais de la bienveillance qu'il a mise à publier toutes nos réclamations.

Pour la Commission: Le Secrétaire, A. FAVIER.

Extrait du procès verbal de la réunion générale du 9 courant

Il est donné connaissance à l'assemblée des travaux de la commission de la grève et des résultats obtenus qui sont: Augmentation de salaire 0,50 cent. pour les ouvriers et les ouvrières, et de 0,25 cent. pour les plieuses, ce qui met les journées à 5 fr. 4 fr. et 3,50;

Augmentation du prix des heures supplémentaires de 0,45 et 0,40 cent., ce qui les porte à 0,75 et 0,65 cent.

Plus quelques modifications au règlement du travail.

Il est décidé qu'il sera distribué, pendant 8 jours, la somme de 3 fr. à tous ouvriers, et de 2 fr. 50 à toutes ouvrières qui seraient renvoyés des ateliers pour faits relatifs à la grève.

Par un vote, l'assemblée approuve à l'unanimité la manière dont la commission a agi, et se sent satisfaite des résultats obtenus.

Le citoyen Carrillon propose, et l'assemblée vote qu'il sera payé par la corporation, aux membres de la commission, deux journées perdues par eux en travaillant pour l'intérêt général.

Discussion sur la nécessité de former la corporation en chambre syndicale.

Une réunion générale privée est décidée pour traiter cette question; elle aura lieu aujourd'hui, lundi 9, à 9 h. du matin, chez Célerier, rue Ste Elisabeth, 108.

Les ouvriers ou ouvrières, qui n'auraient pas reçu de lettre, en trouveront à la porte. Les portes seront rigoureusement fermées à 9 h. 1/2.

Félix PORTE, président; A. FAVIER, secrétaire; SENDZIMIR et DUPOUR, assesseurs.

Liste de souscription en faveur des grévistes

Les ouvriers de la maison Baboin, atelier n° 1, 10 fr. 50; atelier n° 2, 23 fr.; maison Escouffier 9 fr. 20; maison Rossillon 23 fr.; maison Poy 8 fr.; maison Péru 6 fr. 50; maison Marion aîné et fils 4 fr.; maison Bernard et Fournier 4 fr. 50; maison Benoit 8 francs; M. X. B. fr.; Dupré, M. X. 3 fr.; Un groupe de citoyens et citoyennes attendent le gros lot de 4 fr. 50; Odet Lonchambon, Bergman 75 cent.; les ouvriers de la maison Vêtr père et fils 2 fr.; Garibaldi va de bon cœur 1 fr.; les ouvriers de la Buire 3 fr. 45; Lian et Charles Roos 2 fr. 50. — Total: 120 francs 10. Total précédent: 44 fr. 80. Versé entre les mains du trésorier: 161 fr. 80.

Grève des Ouvriers Cordonniers

S'il est une corporation qui a besoin d'une amélioration, c'est incontestablement celle des ouvriers cordonniers; aussi, après plusieurs assemblées générales, la corporation a décidé de se mettre en grève, attendu qu'il n'est pas possible, vu la cherté des vivres et tout ce qui est nécessaire au bien-être de la vie, de parvenir à nos moyens d'existence.

Avant de nous mettre en grève, nous avons vu nos patrons qui ont été obligés de convenir que notre corporation est une des plus mal traitées, mais sans prendre de décision favorable, ce qui arrive du reste toujours, car les capitalistes ne sont pas souvent animés d'inspiration généreuse. Ils nous ont protesté la concurrence de Paris, Romans, etc.

A cet égard leur feront savoir, si toutefois ils tiennent à l'honneur et que de Paris se mettent en grève et ceux de Romans ne sont pas loin, et il est bien entendu que nous donnons ces renseignements entre parenthèses, car, en serait-il autrement, nous ferions grève quand même, attendu que la misère se fait par trop sentir dans notre corporation.

Nous demandons (non pas à la résoudre, nous ferons cela plus tard), mais à l'améliorer, et pour arriver comme nous l'espérons, nous faisons appel à la solidarité de tous les travailleurs en général et aux ouvriers de la corporation particulièrement; nous les engageons tous à se grouper dans les sections de l'organisation de la grève et de verser leurs cotisations régulièrement et que chacun fasse acte de solidarité.

Nous lions pas, citoyens, que nous avons une maison à l'index et que de là dépend le succès de la grève. Les ouvriers de cette maison ont fait leur devoir en quittant résolument leur travail.

Il reste cependant quelques renégats, qui se sont faits les complices de l'exploitation capitaliste.

Il ne nous reste qu'à les closer au plus tôt de la honte.

Citoyens, Nous présentons à la commission de la corporation, le 7 avril, à 9 heures du matin, à l'Élysée rue Basse tout au haut et nous comptons que tous les ouvriers de la corporation se feront un devoir d'y assister et mettre par ce fait les exploitateurs de la corporation à même de reconnaître l'énergie et la conscience des ouvriers de la corporation.

A cet égard et de la bonne volonté, nous sommes sûrs de réussir.

Pour la commission exécutive: Le président, HAYET Le secrétaire, A. CABUS.

CONCERT DU GYMNASE

Le grand concert donné hier, dans la petite, mais coquette salle du Gymnase, au bénéfice d'un artiste des plus sympathiques, avait attiré un public nombreux et a obtenu un franc et légitime succès.

Il ne pouvait en être autrement. Les meilleurs artistes de notre première scène prêtèrent à cette fête de bienfaisance, les gracieux concours de leur talent.

MM. Engel, Séguin, Quoyrel et Nerval ont tour à tour charmé l'assistance, et ont trouvé dans les applaudissements chaleureux qui leur ont été prodigués, la juste récompense de leur dévouement.

MM. Barbe et Coulon, indisposés, s'étaient fait excuser.

Nous aurions gardé d'oublier dans ce compte rendu sommaire, une charmante jeune fille, Mlle Bianca Sivori, qui a chanté avec tant de goût la cavatine des Huguenots, l'air du Barber de Séville et coupuré d'une façon adroite une délicieuse romance de M. Jourdan Savigny, son excellent professeur.

Malgré le redoutable voisinage d'artistes éminents, Mlle Sivori a partagé le succès de ses camarades.

C'est le plus bel éloge que nous puissions faire de son talent.

N'oublions pas davantage un jeune comique d'avenir, M. Bouvard, qui a dit avec beaucoup de finesse et d'esprit le Hannequin un joli monologue.

Constatons enfin, et en terminant, que Mme Roger s'est acquittée de la tâche toujours difficile d'accompagnatrice, avec autant de modestie que de talent.

Courses de Velocipèdes et Tricycles

Hier, à deux heures, ont eu lieu les courses de velocipèdes et tricycles, organisées par le Velo Club de Lyon.

La piste mesurant une longueur de 480 mètres, avait été aménagée, sur le cours du Midi (côté Saône).

La fanfare la Laborieuse avait prêté son concours et s'est fait entendre à plusieurs reprises pendant les courses.

De nombreux amateurs étaient venus de Paris, Bordeaux, Grenoble, Clermont, Milan, etc., etc., prendre part à cette lutte.

Voici le résultat des quatre courses: 1<sup>re</sup> course. — Distance 4.800 mèt. — 1<sup>er</sup> M. Ferrand, 24 min. 43 sec.; 2<sup>e</sup> M. Fadiqail, 25 min. 4 sec. — Quatre coureurs.

2<sup>e</sup> course (course d'élite). — Distance 9.600 m. — 1<sup>er</sup> M. de Civry, 22 min. 41 sec.; 2<sup>e</sup> M. Hommey, 23 min. 8 sec.; 3<sup>e</sup> M. Krel, 25 min. — Quatre coureurs.

3<sup>e</sup> course (tricycles). — Distance 2.880 m. — 1<sup>er</sup> M. de Civry, 8 m. 57 sec.; 2<sup>e</sup> M. Berthoin, 9 m. 8 sec.; 3<sup>e</sup> M. Jules Terront, 9 m. 30 sec. — Sept coureurs.

Course différencielle (handicap). — Distance 9.600; 1<sup>er</sup> M. de Civry, 24 min. 21 sec.; 2<sup>e</sup> M. Hommey, 24 min. 52 sec.; 3<sup>e</sup> M. Krel, 25 min 5 sec.

Dans cette dernière course, M. de Civry avait rendu à tous ses adversaires, une distance calculée selon leur force.

Le dernier classé, M. Ferrand avait une avance de 480 mèt., malgré ces avantages, M. de Civry, au 8<sup>e</sup> tour, a pris la tête et est arrivé de 20 secondes en avance.

MM. de Civry et Jules Terront se sont livrés à des courses d'adresse qui ont émerveillé le public.

M. Terront a été plus particulièrement applaudi.

Aujourd'hui, à 2 heures, grande course différencielle.

La distance à parcourir est de 110 kil. il y a 1820 fr. de prix.

Les coureurs les plus célèbres prendront part à cette course.

La réunion des velocemen se fera place des Jacobins, à 1 h. 1/2; le cortège se formera et précédé de la fanfare la Laborieuse, se rendra au champ de courses.

Hier, l'assistance était nombreuse, nous souhaitons qu'aujourd'hui elle augmente encore, et que ses courses soient favorisées par le beau temps.

L'installation intérieure est très complète, une tribune parfaitement abritée, à côté une buvette avec des consommations de choix.

Nos compliments aux organisateurs ainsi qu'à MM. les commissaires des courses. J. J.

seils de prud'hommes agricoles pour cette industrie qui est si importante et comme il existe pour tant d'autres qui rendent de si précieux services.

Nous en reparlerons plus tard.

Que nos cultivateurs se pénètrent bien de ce dicton populaire (siècle comme le monde) avant que d'engager un procès.

Celui qui gagne un procès s'en revient en chemise, et celui qui le perd s'en revient tout nu.

Nous avons dit que l'agriculture était une carrière vaste et féconde et qu'elle était la division, les querelles, les partis disparaissent pour se réunir en un but commun et bien lousin, puisqu'il est dans l'intérêt de la société toute entière.

En effet, dans ce vaste champ ouvert à tous, sans distinction de fortune, d'origine, d'opinion et de manière de voir l'ancienne noblesse se conduisit avec la bourgeoisie, et l'une et l'autre de ces classes, donc la main à l'agriculture, au paysan et au travailleur des champs. C'est la grande fusion des hommes de bien.

L'agriculture est la plus importante des industries en France, puisqu'elle occupe au moins de vingt à vingt deux millions de français dont deux à trois millions seulement n'y prennent qu'une part quelconque.

Elle est aussi la plus indispensable, puisque ce sont ses produits qui nourrissent ses habitants. On doit la considérer comme la première puissance c'est encore elle qui alimente l'industrie et le commerce par ses produits.

En effet, que deviendrait l'industrie et le commerce sans l'agriculture? Ne sont-ce pas créations indispensables établies pour la fabrication, la manipulation des lieux d'intermédiaires d'entrepreneur, entre le consommateur et le producteur quand il y a pénurie ou disette dans les récoltes, l'industrie n'en ressent-elle pas les effets? Le commerce n'en sent-il pas en même temps les conséquences? Le cultivateur vend difficilement ses denrées et donc l'argent qu'il obtient sort difficilement de sa poche, il n'achète plus que ce qui lui est indispensable et se prive du reste.

Alliance de l'Agriculture et de l'Industrie

Puisque le commerce français est évidemment lié au développement agricole du pays, l'industrie n'aurait-elle pas aussi beaucoup d'avantages à allier ses progrès à ceux de l'agriculture.

Une des plus grandes plaies de l'industrie, du moins des manufactures, est sans contredit le chômage, ces ferrieries forcées; qui laissent sans occupation et sans pain les populations exclusivement manufacturières.

N'y a-t-il pas aussi une dégénération physique inévitable dans ces ouvriers, qui ne vivent la plupart du temps, que dans les cavernes insalubres des usines, où il n'exerce que certains muscles et viennent ensuite s'abriter, se reposer dans les caves et les rues les plus malsaines, les plus infectées de nos villes.

Les yeux d'un spectateur de leurs travaux ne sont-ils pas attristés de voir dans ces vastes ateliers où des bras décharnés sont impuissants à soutenir l'outil qu'ils sont chargés de manier continuellement.

Telles sont les douleurs inévitables des hommes voués exclusivement à l'industrie.

N'a-t-on pas été témoin dans les centres industriels de ces grandes quantités de jeunes gens (dans la Haute Saône et l'Aisne), refusés par les conseils de révision, et où le neuvième et le dixième des conscrits seulement ont été déclarés aptes au service militaire, par les conseils de révision et où le canton malgré ses agglomérations rurales, n'a pas fourni son contingent en suivant toute la liste du tirage au sort, puisque trois hommes manquaient en outre après l'équipement. Charge qui est venue aggraver l'impôt des cantons voisins.

Il est certain que les créations industrielles qui ont donné les meilleurs résultats et les plus durables, ainsi que les plus féconds bénéfices, sont celles où l'alliance plus étroite des travaux agricoles et des travaux de fabrique a été faite.

Nous demandons vainement pourquoi nos industries françaises seraient-elles moins estimables, parce que la laine qui sortirait de nos fermes serait toute lavée; cordée et même filée au moyen de petits appareils et de petites machines. Pourquoi n'en serait-il pas de même des lins et des chanvres pendant les rudes hivers de nos régions montagneuses et cela, au moyen de petits métiers perfectionnés? Que de misères seraient soulagées?

Combien d'agglomérations quelquefois dépravantes seraient évitées? Certes, l'économie de production n'aurait rien à y perdre. Combien de petites mains innocentes à présent s'illumineraient à ces travaux?

Enfin rien n'aurait à souffrir de cela, puisqu'au maintien de la mauvaise saison, succéderait régulièrement chaque année les exercices de la vie agricole pendant les beaux jours.

(A suivre).

INCENDIE RUE DES ASPERGES

Un incendie d'une extrême violence s'est déclaré hier soir, entre onze heures et onze heures un quart, dans les vastes entrepôts de M. Vinay, marchand de futailles vides, entrepôts situés à l'angle de la rue du Moulin et de la rue des Asperges, à la Guillotière.

Le feu a pris naissance dans un hangar adossé à l'entrepôt.

Augmentées par les matières combustibles entassées dans ce hangar, les flammes n'ont pas tardé à prendre de gigantesques proportions, couvrant tout le quartier d'une immense lueur rouge.

À la première alarme, les pompes de la rue des Trois Rois, de la cité Villeurbanne et de la Paro-Dieu, et enfin la pompe à vapeur sont arrivées successivement sur le théâtre du sinistre.

Mises aussitôt en batterie, elles ont jeté sur le foyer de l'incendie des torrents d'eau, mais, malgré les prodigieux secours, il ne restait plus de ce vaste corps ébouillanté que des débris.

On dut se borner à préserver les constructions voisines.

Les dégâts, considérables, sont couverts par plusieurs assurances.

Le service d'ordre était fait par des détachements du 22<sup>e</sup> et du 90<sup>e</sup> de ligne, du 10<sup>e</sup> d'artillerie et de nombreuses escouades de gardiens de la paix.

CHRONIQUE LOCALE

Élections municipales d'Écully

La liste conservatrice a passé avec 100 voix de majorité.

Sont nommés juges de paix du deuxième canton de Lyon, M. Pommier, licencié en droit; du huitième, M. Mille, avoué.

Nouvelles militaires

Par décision ministérielle du 3 avril, M. Humbert Droz, chef d'escadron d'artillerie, hors cadres, employé à l'état-major du gouvernement militaire de Lyon et du 14<sup>e</sup> corps d'armée, est nommé à un emploi de son grade, à l'état-major du 15<sup>e</sup> corps d'armée.

M. Boisgard, lieutenant colonel d'infanterie, hors cadres, chef d'état-major de la 15<sup>e</sup> division d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major du gouvernement militaire de Lyon et du 14<sup>e</sup> corps d'armée.

M. Imbourg, lieutenant colonel d'infanterie hors cadres, employé à l'état-major général du ministre de la guerre (cabinet de M. le général chef d'état-major général) est nommé à un emploi de son grade au 4<sup>e</sup> bureau dudit État-major général.

M. Briot, lieutenant en 1<sup>er</sup> à la 12<sup>e</sup> batterie du 36<sup>e</sup> régiment détachée à Lyon, a été classé à la 12<sup>e</sup> batterie du 27<sup>e</sup> régiment détachée au château de Villers.

M. Lozier, lieutenant en 1<sup>er</sup> à la 13<sup>e</sup> batterie du 6<sup>e</sup> régiment, détachée à Lyon, a été classé à la 12<sup>e</sup> batterie du 36<sup>e</sup> régiment, détachée à Lyon.

Un exemplaire de l'instruction du 13 janvier 1882, relative au décret du 31 décembre 1881, qui fixe la valeur des monnaies étrangères en monnaie française pour la perception, pendant l'année 1882, du droit de timbre sur les titres de rentes et autres effets publics des gouvernements étrangers, est tenu à la disposition des intéressés, au secrétariat de la chambre de commerce (Palais du Commerce), tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

Le Monde annonce que les trappistes de N.-D. des Dombes, récemment expulsés, viennent de fonder la Trappe de N.-D. de la Délivrance, au château de Reichenberg, sur les confins de la Styrie et de la Carniole.

L'Assemblée du Comice agricole de Trévoux aura lieu à Villars, le mardi 11 avril, à midi 1/2, dans la salle de la mairie.

ORDRE DU JOUR

Ensilage; Question laitière; Nomination des commissions du concours de St-Trivier; Question des clôtures économiques; Des causes de l'appauvrissement du sol de la Dombes; Questions diverses.

Une singulière société vient de se fonder à Lyon: — La Société des Pêcheurs du Sud-Est. Cette Société a pour but: — 1<sup>er</sup> Le libre exercice du droit de pêche à la ligne; — 2<sup>e</sup> Le repeuplement des cours d'eau; — 3<sup>e</sup> La repression du braconnage. Tous nos vœux accompagnent ces pacifiques pêcheurs. *Crescete et multiplicamini!*

Une curieuse observation scientifique vient d'être faite. Le doux hiver que nous avons traversé a été remarquable par ses fortes pressions atmosphériques, et il en est résulté, surtout dans la Méditerranée, une diminution très notable de la hauteur du niveau de la mer, qui a été comme renforcée dans l'Océan par l'effet d'une sorte de piston gazeux. A Antibes, par exemple, le niveau de la mer a baissé de plus de 50 centimètres; de même pour les côtes d'Italie, notamment à Funicino.

Le phénomène est sensible surtout dans la Méditerranée, parce que l'influence combinée du soleil et de la lune, qui détermine ailleurs les marées, y est presque complètement inappréciable.

SPECTACLES DU 10 AVRIL 1882

8 heures. — Le Tribut de Zamora. Théâtre des Variétés.

1 h. 1/2. — Le Monde où l'on s'ennuie. 7 h. 1/2. — Le Bossu, drame. Salle Indienne (Théâtre Bellecour) Tous les soirs, concert.

Aleazar (Rue de Séze) Aujourd'hui, lundi de Pâques, soirée dansante de 7 heures à minuit.

Panorama de Lyon A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways): Le Siège de Lyon en 1793. (Visible toute la journée.) Panoramas Populaires nouveaux (Cours du Midi, côté Rhône) Tous les soirs à 8 heures, brillante représentation. Dimanches et jeudis, matinées à 3 heures.

QUESTIONS AGRICOLES

(Suite) On fait de nombreuses démarches; on perd beaucoup de temps; on dépense des sommes considérables et l'on se fait des ennemis dans le pays; car les parents, les amis et les voisins prennent parti pour l'un ou pour l'autre. Ce sont ces considérations qui ont suggéré l'idée de la création des com-



# CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id.	18 mois.
3 %	id.	1 an.
2 1/2 %	id.	6 mois.
2 %	id.	3 mois.
1 %	à l'argent remboursable à vue	

## SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS  
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Services spécial pour la Caisse de Reports.

## MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme Vve YVERNAT

3, rue Vieil-Remversé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes

Chambres indépendantes

Solus intelligents et discrétion

Consultations

Prix Modérés

Connait l'Allemand

## HERNIÉS

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés Laurent PUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

## CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.

B. Place du Pont, 3, Guillotière.

## VERITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

## POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S-HONORÉ

Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

## SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse Farine de Santé, dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, languueur, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de M<sup>me</sup> la duchesse de Castiglione, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98,714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. — Léon Feyerler, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).  
N° 63,476. — M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, faibleses et sueurs nocturnes.

Cure 99,625. — Avignon. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. Bonnaz, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 41.

Cure n° 100,130. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalésière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. DE MONTANET, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 1 fr. 25; 1/2 kil., 2 fr.; 1 kil., 3 fr.; 2 kil., 5 fr.; 4 kil., 9 fr.; 6 kil., 12 fr.; 10 kil., 18 fr. — Aussi la Revalésière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — *Biscuits antidiabétiques de Revalésière* en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Evitez toute substitution frauduleuse.

## MALADIES SECRÈTES

Guérison rapide par le ROB SAVARESI — S'adresser à la pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul dépôt, et par correspondance.

## Quatrième Année

## LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

## LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GONARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUF

Lyon. — Imprimerie du *Éveil Lyonnais* rue des Marronniers, 8.

## AMER PICON

M. Cl. Favrot, négociant, 8, rue Suchet, à Lyon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il est toujours l'unique dépositaire de l'AMER PICON pour Lyon et le département du Rhône, et que nul autre que lui ne peut se présenter comme agent ou dépositaire de la maison A. PICON.

## TOPIQUE BERTRAND ANÉ

Le seul ayant été breveté et dont le succès a été permis par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — Quarante ans de succès. — INFALLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions du pectoral, pleurésies, toux rebelles, etc. *Peu de maladies ne résistent un soulagement immédiat par son application.* Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 5 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Presque par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND ANÉ, et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

## EN VENTE

à l'Agence V. FOURNIER  
LYON - 14, Rue Confort - LYON

## BOTTIN GENEVOIS & SUISSE

pour 1882  
6 francs l'Exemplaire relié

## UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser  
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

## A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

l'indication d'un journal intéressant pour servir de guide dans les affaires commerciales. Remettre un timbre de 50 cent. — Écrire à l'Agence Fournier

## AGENCE DE PUBLICITE V FOURNIER

SUCCESSALE SAINT-ETIENNE  
6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS  
LYON - 14, Rue Confort - LYON

SUCCESSALE GRENOBLE  
Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Éclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgois : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.

Macon : Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.

Tournus : Journal de Tournus.

Beaune : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.

Trévoux : Journal.

Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agents exclusifs des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

## AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, voiles, couronnes pour première communion.

Détail au prix du gros

## F. DIEN, Tailleur

7, Rue Mortier, 7

Tailleur à façon

Réparations en tous genres

## AU SOUVENIR DE BÉRANGER

47, Rue de la République (en face de la Maison des Deux Passages)

CHOIX CONSIDÉRABLE DE VÊTEMENTS D'ENFANTS

Depuis 5 francs

## LISEZ LE GUIDE FINANCIER

Cote libre et indépendante du marché en Banque (valeurs non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 40, rue Drouot, Paris.

## INJECTION ROUX

GUÉRIT EN 3 JOURS, pharmacie ROUX, 144, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, ph<sup>o</sup> BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr

## EN VENTE

A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort

## BILLETS DE LA LOTERIE

Autorisée par arrêté ministériel du 13 Octobre 1881

En faveur de l'Association de Secours mutuels des Artistes dramatiques

Prix du Billet : 1 franc 50 centimes

## DERNIERS JOURS DE VENTE

## 400,000 FRANCS DE LOTS

Payables en Espèces

## GROS LOT: 100,000 FRANCS

2 lots de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 5 lots de 10,000 fr. — 50 lots de 1,000 fr. — 100 lots de 500 fr.

Au total 150 lots formant une somme de QUATRE CENT MILLE FRANCS

## EN VENTE AUJOURD'HUI

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

Le 4<sup>o</sup> N<sup>o</sup> du

## JOURNAL DE GUIGNOL ILLUSTRÉ

Le Public a compris que le « Journal de Guignol Illustré » est bien le vrai, le seul organe de Guignol cher aux Lyonnais.

On le reconnaît à son Patois si exact et à ses Dessins si spirituels.

Voir dans le Numéro de ce Jour

## POISSONS D'AVRIL

Le demander dans tous les kiosques de la ville

